

Rapport de consultation "Lutter contre les violences faites aux enfants : en parler, pour agir"

Décembre 2023

Sommaire

- Chiffres de participation
- Méthode d'analyse
- La synthèse en un regard
- Réponses aux questions fermées
- Réponses aux questions ouvertes
- "Actions prioritaires pour inciter à porter plainte"
- "Autres propositions pour lutter contre les violences faites aux enfants"

Chiffres de participation

Chiffres de participation



10 743 Participants

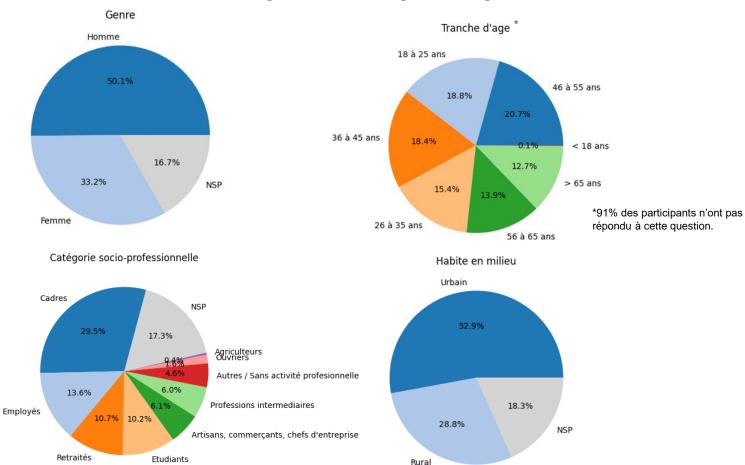


10 340 Réponses aux questions ouvertes



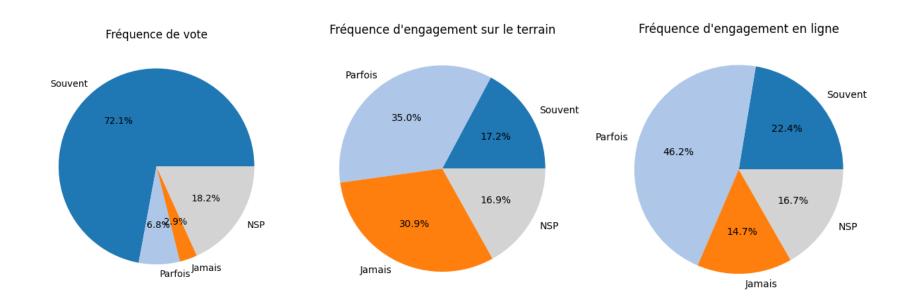
96% de taux de réponse aux questions ouvertes

Informations sur le profil des participants* 1/2



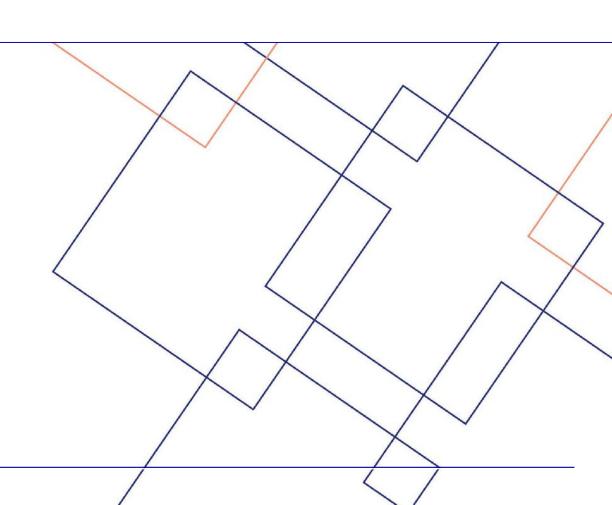
*Sauf mention spéciale, entre 97% et 99% des participants ont répondu aux questions socio-démographiques.

Informations sur le profil des participants* 2/2



^{*}Sauf mention spéciale, entre 97% et 99% des participants ont répondu aux questions sociodémographiques.

Méthode d'analyse



Méthode d'analyse



Traitement des 13 questions fermées

- Analyse à plat présentant les variations de réponses de tous les participants sur les options proposées dans la consultation
- Analyse croisée soulignant les variations de réponses les plus significatives en fonction des catégories spécifiques de participants : genre, âge, catégorie socio-professionnelle, lieu d'habitation, engagement politique



Traitement des questions ouvertes

"Pour inciter les victimes à porter plainte plus systématiquement, quelle(s) action(s) vous semblent prioritaires" 5 922 contributions

"Quelles sont vos autres propositions pour lutter contre les violences faites aux enfants ?" 4 417 contributions

- Traitement des 10 340 contributions en plusieurs "segments" homogènes pour permettre une indexation cohérente par regroupement thématique
- Analyse quantitative des idées majoritaires par regroupement sémantique
- Analyse qualitative des sous-idées et des idées singulières



La synthèse des enseignements

1 Améliorer la connaissance des violences faites aux enfants dans l'opinion publique

→ 71% des participants disent ne pas connaître les chiffres de la violence et 57% ne pas savoir comment dénoncer des violences*. La notoriété du phénomène semble néanmoins se renforcer progressivement puisque 66% des répondants se sentent davantage sensibilisés qu'il y a quelques années. En témoignent les 90% de participants qui ont eu connaissance de l'interdiction récente des violences éducatives et les 92% qui connaissent aujourd'hui le syndrome du bébé secoué. Ce niveau de sensibilisation varie selon certains critères socio-démographiques : les étudiants et les hommes semblent globalement moins sensibilisés que la moyenne à la thématique des violences tandis que les femmes et les professions intermédiaires apparaissent au contraire plus conscients de l'ampleur du problème..

2 Consolider la sensibilisation auprès du grand public et des enfants

→ Afin de mieux sensibiliser l'ensemble de la société, 58% des participants souhaitent voir la communication se porter en priorité vers de grandes campagnes chocs. Ils privilégient également une communication spécifique et adaptée aux enfants : 52% prônent une diffusion de témoignages sur les réseaux sociaux, dans les magazines ou à la radio et 41% soulignent l'importance de développer des formats courts et ludiques diffusés pendant les programmes dédiés aux enfants. Les contributions ouvertes à la consultation appuient le rôle d'une communication digitale tournée en priorité vers les médias consommés par les plus jeunes (Youtube, Tiktok, etc..)

3 Mieux former les professionnels en contact avec les enfants et augmenter leur nombre

• Pour prévenir les violences, 80% des participants souhaitent renforcer la formation des professionnels pour repérer les violences. Ils insistent sur la place prépondérante à réserver à l'écoute et au recueil de la parole au cours de ces formations. Les policiers sont vus comme la catégorie de professionnels à former en priorité à ces approches, suivis par les personnels éducatifs, les personnels de santé, et les assistants sociaux. Cette formation devrait pouvoir être également accompagnée d'un contrôle accru des profils au contact d'enfants: 74% des participants souhaitent rendre obligatoire la vérification des antécédents judiciaires de tous les professionnels et bénévoles au contact d'enfants. Enfin, une augmentation du nombre de professionnels spécialisés en milieu scolaire ou au sein des commissariats est nettement plébiscitée.

4 Multiplier les outils de détection et signalement

→ Alors qu'une majorité de participants dit ne pas savoir comment dénoncer des violences, ces derniers évoquent un multitude d'outils simples et innovants pouvant faciliter les signalements : applications, plateformes, ou encore lieux dédiés à l'école et durant les visites médicales. La logique de formation des professionnels apparaît là encore comme premier levier de détection des alertes précoces. Le numéro d'urgence 119 fait partie des outils bien connus des participants qui souhaitent encore mieux le faire connaître tout en améliorant l'efficacité de son fonctionnement.

5 Soutenir et responsabiliser davantage les parents

→ Les participants plaident en faveur d'une plus grande sensibilisation des parents à l'écoute de la parole des enfants, ainsi qu'un plus grand rapprochement avec les professionnels pouvant les sensibiliser (44% des participants prônent des ateliers locaux qui permettent aux parents d'évoquer ces sujets avec des professionnels). Pour aider les parents en difficulté dans l'éducation de leur enfant, 39% des participants souhaitent voir des lieux dédiés proposant des informations et des interlocuteurs formés à la prévention. C'est plus généralement une meilleure prévention avant la naissance et tout au long de la parentalité qui est proposée pour responsabiliser les parents et mieux enrayer le phénomène des violences;

La synthèse des enseignements

6 Simplifier le dépôt de plainte

→ Pour simplifier le dépôt de plaintes, les participants évoquent en priorité la formation des professionnels au recueil de la parole ainsi que la mise en place de lieux dédiés pour ne pas inhiber les victimes. Les participants souhaitent également l'allègement du processus de dépôt de plaintes, de sa prise en charge jusqu'aux informations communiquées durant son traitement. La notion de "pré-plaintes", pouvant être remontées ailleurs que dans un commissariat, est fréquemment évoquée par les participants qui mobilisent plusieurs vecteurs innovants pour mieux les porter : sms, application, téléphone etc.

7 Renforcer l'accompagnement ainsi que le suivi des victimes

→ Après avoir déposé plainte ainsi, les participants identifient un manque de suivi de la victime qui peut dissuader ces dernières de porter plainte. Pour y remédier, les participant plébiscitent un meilleurs accès à la prise en charge par des psychologiques, dès l'accueil en commissariat ainsi qu'un accès gratuit à des conseils juridiques par des associations. De manière plus systématique, la garantie d'anonymat et la protection immédiate des victimes font également partie des recommandations citoyennes.

8 Appliquer plus sévèrement les décisions de justice

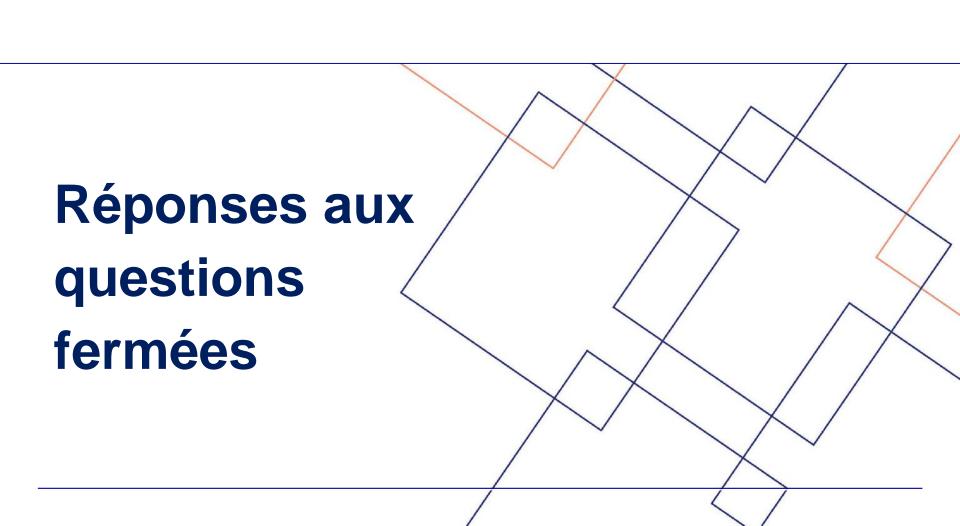
→ Les participants appellent massivement **au durcissement des peines de justice** encourues par les auteurs de violences afin de limiter la récidive et dissuader le passage à l'acte : limiter les aménagements de peines, réformer les principes de présomption d'innocence et de prescription. Au yeux des participants, **les mesures d'éloignement** des agresseurs pourraient être renforcées, bien qu'un clivage apparaît quant à la question du retrait du droit de garde des parents. Plus généralement les contributeurs demandent davantage de budget pour que la justice fonctionne plus efficacement et puisse prononcer les peines plus rapidement.

9 Donner une place plus importante à la sensibilisation scolaire

• Outre la formation du personnel éducatif, les participant évoquent une plus grande place de la sensibilisation : dans les programmes scolaires, par des intervenants associatifs extérieurs, via des ateliers thématiques, des groupes de parole etc. Il s'agit dans le même temps de mieux recueillir la parole au sein de l'école grâce à des dispositifs discrets comme des lieux d'écoute fermés ou des boîtes à lettres "secrètes" dans les établissements.

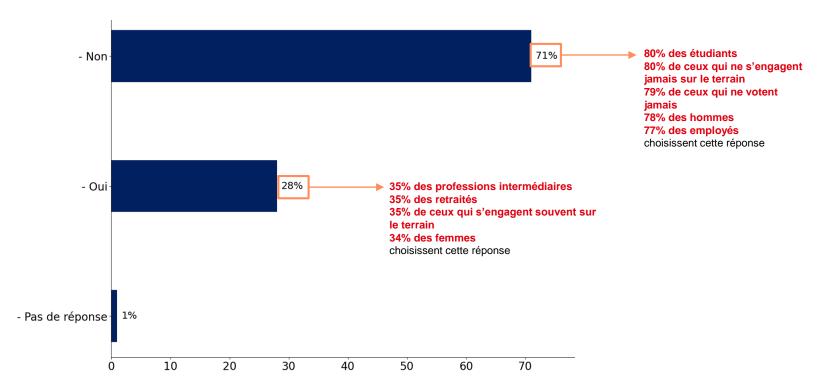
10 Mieux encadrer les réseaux sociaux et les sites pour adultes

→ Les contributeurs soulignent l'importance de la lutte contre toutes formes de violences dans la société, y compris verbales. A cet effet, ils en appellent à un contrôle appuyé du contenu des réseaux sociaux ainsi qu'à une plus grande responsabilité des plateformes concernant leurs contenus. Un renforcement des contrôles visant à éviter l'accès des mineurs aux sites pour adultes répondrait à la même nécessité. Enfin, davantage de moyens sont demandés pour renforcer l'action des services de police en charge de la lutte contre la pédocriminalité sur internet.



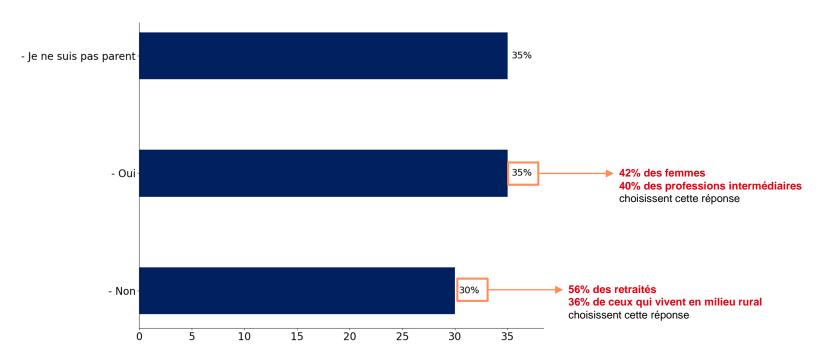
Plus des 2/3 des participants n'ont pas connaissance des chiffres des violences sur les enfants

Avez-vous connaissance des chiffres des violences sur enfants en France ?



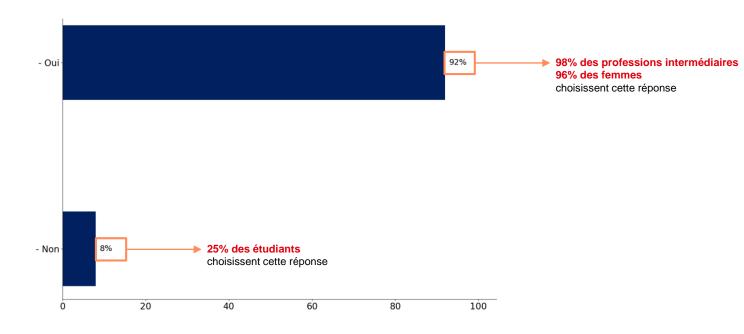
Un tiers des répondants a déjà été inquiet à l'idée que leur enfant puisse subir des violences

Avez-vous déjà été inquiet(e) que votre enfant subisse des violences sexuelles, tout cercle confondu : proches, famille, lors d'une activité ou autre ?



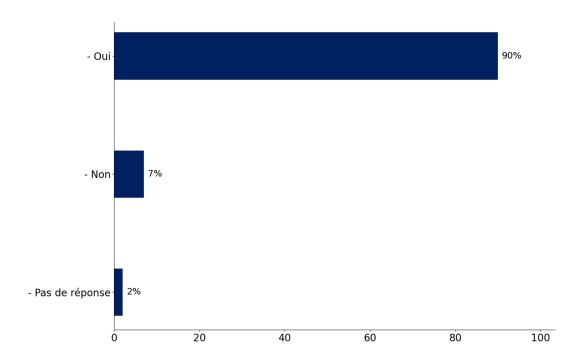
Le syndrome du bébé secoué fait l'objet d'une large notoriété

Connaissez-vous le syndrome du bébé secoué ?



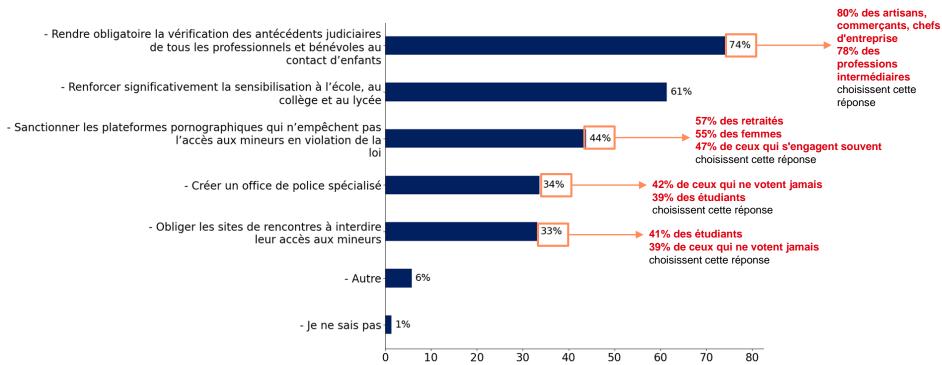
Une large notoriété des mesures récentes contre les violences éducatives

Depuis 2019, la France interdit les violences éducatives ordinaires (fessée, gifle, brimade, etc.) Le saviez-vous ?



Contrôle des professionnels de l'enfance et renfort de la sensibilisation à l'école, deux leviers prioritaires pour protéger les enfants

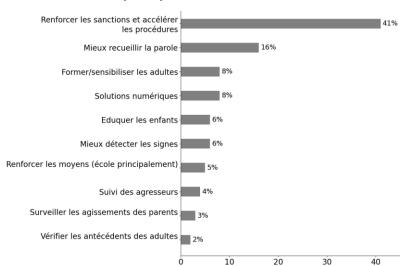
Pour mieux protéger les enfants face aux violences sexeulles, quelles actions vous semblent les plus efficaces et prioritaires ?



Pour mieux protéger les enfants face aux violences sexuelles, quelles actions vous semblent les plus efficaces et prioritaires ? 1/2

Focus question ouverte "autres" 548 contributions

Quantification des principaux thèmes



Solutions numériques

→ S'appuyer sur les réseaux sociaux pour assurer une meilleure prévention, mais également mieux contrôler leur accessibilité (contrôle parental, modération des contenus, responsabilité des plateformes). Interdire fermement l'accès des sites pour adultes aux mineurs.

Mieux détecter les signes

→ Mieux former tout adulte professionnel en contact avec les enfants à la détection des signes ainsi qu'aux procédures à enclencher à cas de détection.

Renforcer les sanctions et accélérer le procédures

→ Plus de sévérité, moins de tolérance concernant l'aménagement des peines (limiter les remises de peines, appliquer les éloignements) tout en accélérant les décisions de justice pour limiter la récidive.

Mieux recueillir la parole

→ Multiplier les lieux dédiés au recueil de la parole dans les commissariats et en dehors. Former les policiers, plus encore que les autres professionnels. Multiplier les outils ludiques pour encourager les enfants à parler.

Éduquer les enfants

→ Sensibiliser à travers les programmes scolaires, en y incorporant les chiffres de la violence et des cours d'éducation sexuelle autour du consentement. Diffusion de films/supports pédagogiques courts

Former/sensibiliser les adultes

→ Former les adultes en contact avec les enfants à ces violences et à leur détection. Former globalement aux droits de l'enfants et à l'éducation sexuelle.

Renforcer les moyens

→ Plus de postes de psychologues, infirmières et d'assistantes sociales à l'école. Améliorer également leur conditions - donc leur efficacité - de travail.

Pour mieux protéger les enfants face aux violences sexuelles, quelles actions vous semblent les plus efficaces et prioritaires ? 2/2

Focus question ouverte "autres" 548 contributions

Quantification des principaux thèmes

Suivi des agresseurs

→ Assurer un suivi psychiatrique et psychologique plus régulier et obligatoire des agresseurs, pouvant le cas échéant ouvrir sur des stages de réhabilitation. Assurer un accompagnement plus strict.

Surveiller les agissements des parents

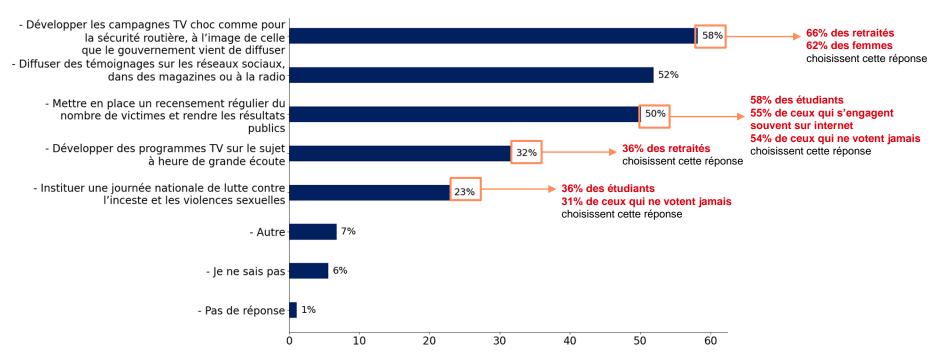
→ Si la violence a lieu dans le foyer, mettre un place des dispositifs d'éloignement des parents ou de l'enfant au plus vite. Garantir la protection des enfants qui dénoncent des violences au sein d'une famille.

Vérifier les antécédents des adultes

→ Plus contrôler/surveiller les acteurs de la protection des enfants ainsi que ceux exerçant à l'école en vérifiant systématiquement leurs antécédents familiaux.

Les campagnes chocs, la diffusion de témoignages et la publicisation du nombre de victimes : plébiscites pour mieux sensibiliser aux violences

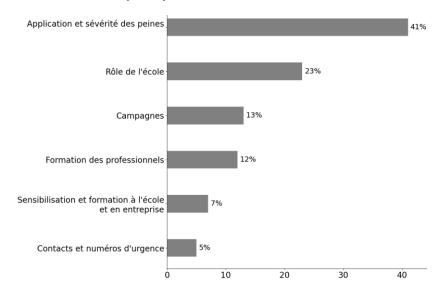
Pour mieux sensibiliser l'ensemble de la société aux violences sexuelles, quelles actions vous semblent les plus efficaces et prioritaires ?



Pour mieux sensibiliser l'ensemble de la société aux violences sexuelles, quelles actions vous semblent les plus efficaces et prioritaires ?

Focus question ouverte "autres" 626 contributions

Quantification des principaux thèmes



Sensibilisation et formation à l'école et en entreprise

→ Une meilleure formation des adultes sur leur lieu de travail via des intervenants professionnels ou associatifs assurant d'abord une mission de sensibilisation. Renforcer ainsi les capacités de détection des adultes.

Application et sévérité de peines

→ Mieux appliquer les sanctions alors certains estiment que beaucoup de décisions de justice se retrouvent sans suite. Appliquer un traitement spécifiquement plus sévère pour les auteurs de violences. Pratiquer plus librement la publication des condamnations.

Rôle de l'école

→ Une plus grande sensibilisation dans les écoles, surtout par le biais d'intervenants extérieurs, mais aussi à travers les programmes scolaires et la parole des enseignants.

Campagnes

→ Davantage de campagnes de sensibilisation via les grands médias (TV, radio, presse) complétées par une présence plus ciblée sur les réseaux sociaux. Une volonté à la marge de pousser des messages plus "choc".

Formation des professionnels

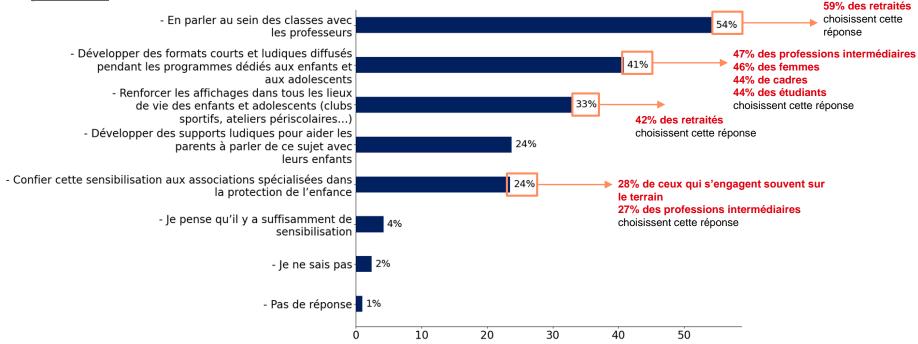
→ Garantir une meilleure formation des professionnels en contact avec les enfants, et tout particulièrement celle des policiers.

Contacts et numéro d'urgence

→ Mieux faire connaître le numéro d'urgence. Ajouter des fonctionnalités comme la géolocalisation.

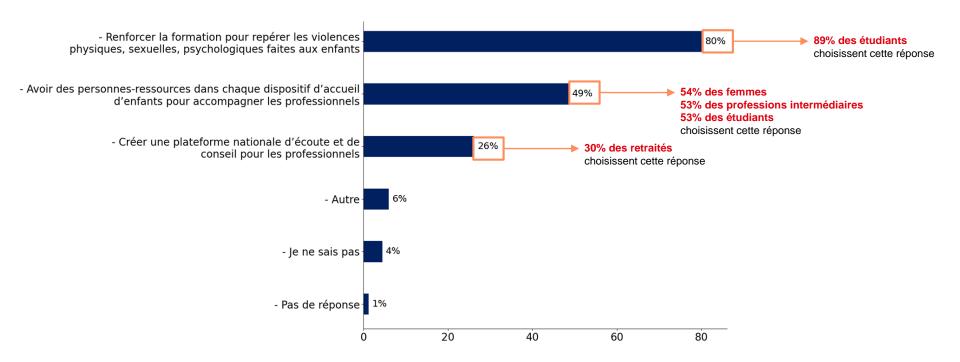
Priorités pour sensibiliser les adolescents et les enfants : dialogue avec les professeurs, formats courts et ludiques dans les programmes dédiés

Pour mieux sensibiliser les enfants et les adolescents aux violences, quelles actions vous semblent les plus efficaces et prioritaires ?



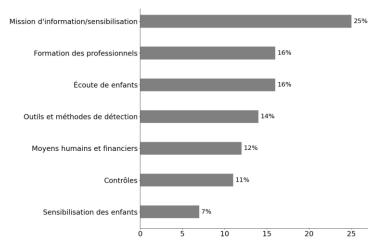
Pour un meilleur accompagnement des professionnels : développement de la formation à la détection et mise en place des personnes-ressources

<u>Pour prévenir les violences, quelles actions à destination des professionnels de l'enfance vous semblent les plus efficaces et prioritaires ?</u>



Pour prévenir les violences, quelles actions à destination des professionnels de l'enfance vous semblent les plus efficaces et prioritaires ?

Focus question ouverte "autres" 598 contributions Quantification des principaux thèmes



Moyens humains et financiers

→ Renforcer les moyens dédiés pour augmenter la présence globale des professionnels sur tous les plans. Appel à une augmentation des salaires également, pour faire monter l'attractivité et la qualification de ces métiers

Contrôle

→ Vérifier les antécédents des professionnels en contact avec des enfants (casier judiciaire) comme la psychologie des candidats. Renforcer également la place de l'éthique par le biais de chartes d'engagement. Assurer ces mêmes contrôles fréquemment.

Mission d'information/sensibilisation

→ Renforcer la capacité des professionnels à donner des conseils afin que les plaignants se repèrent dans des procédures qui sont souvent jugées complexes. Qu'ils puissent orienter, avec écoute, et ainsi faciliter la plainte.

Ecoute des enfants

→ Mieux acculturer les professionnels aux principes de l'écoute bienveillante et active. Valider leur capacité grâce à une formation diplômante.

Formation des professionnels

→Permettre une meilleure formation des professionnels à l'écoute active mais également à la mise en place de dispositifs innovants et ludiques. Renfort par la formation également autour des missions d'accompagnement.

Outils et méthodes de détection

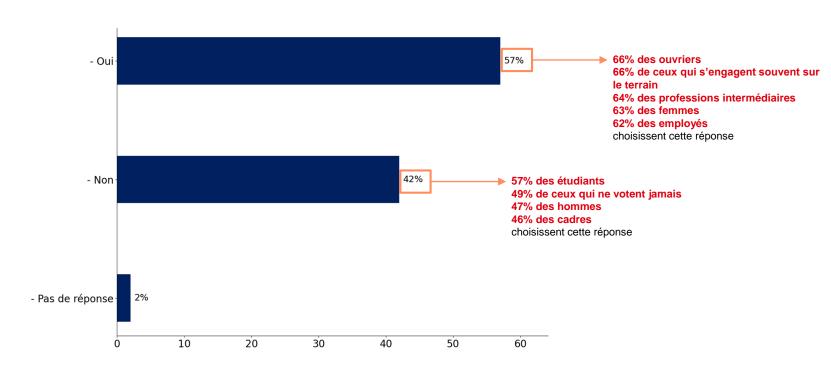
→ Renforcer la capacité de signalement, leur fréquence. Une plus grande transmission d'informations entre professionnels lors d'un signalement, notamment concernant les alertes préalables.

Sensibilisation des enfants

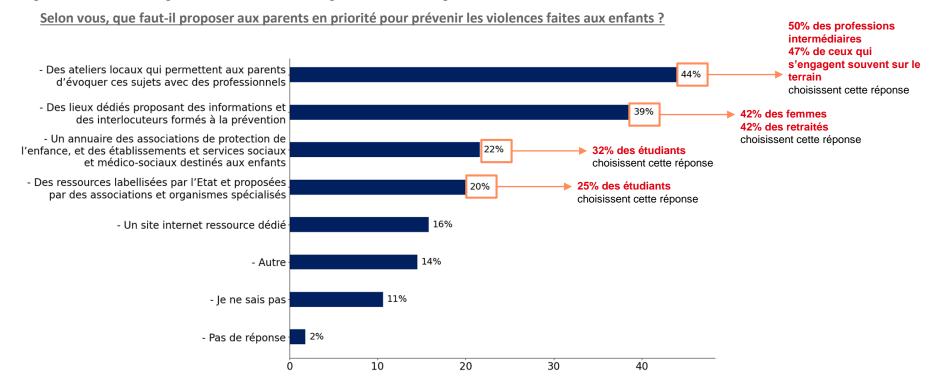
→ Au delà du travail quotidien, que les intervenants extérieurs puissent sensibiliser les enfants à chaque instant. Le rôle des intervenant extérieur à une structure est ici particulièrement souhaité.

Près de 60% des participants savent comment dénoncer un acte de violence sur un enfant. Plus de 4 participants sur 10 ignorent comment procéder.

Savez-vous comment dénoncer un acte de violence sur un enfant ?



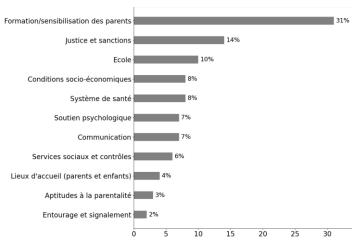
Ateliers locaux et lieux dédiés à l'information : deux actions jugées prioritaires pour aider les parents à prévenir les violences



Selon vous, que faut-il proposer aux parents en priorité pour prévenir les violences faites aux enfants ? 1/2

Focus question ouverte "autres" 1185 contributions

Quantification des principaux thèmes



Conditions socio-économiques

→ Lutter contres les causes socio-économiques des violences : pauvreté, addiction, inégalités de salaires au sein de couple. Permettre plus de temps libre pour l'éducation de l'enfant.

Soutien psychologique

→ Apporter un soutien et une aide psychologique pour les parents surmenés ou en grande difficulté. Leur offrir des lieux d'écoute ou d'entraide avec l'aide d'associations ou d'autres parents. Faciliter les consultations psychologiques.

Formation/sensibilisation

→ Mieux former les parents à la parentalité et les attitudes à adopter : guides, ateliers, sites, stages dès la naissance etc., et ce de manière obligatoire. Mettre en place un suivi tout au long de la parentalité.

Justice et sanctions

→ Mieux exposer aux parents les risques légaux encourus en cas de violences. Appliquer le retrait de la garde. Moduler les aides sociales ou appliquer des amendes en cas de violences.

Ecole

→ Assurer un lien plus fort entre la sensibilisation à l'école et le rôle des parents : les associer aux ateliers, aux interventions, proposer des réunions d'information, et pouvoir les former par ce biais.

Système de santé

→ Profiter des rendez-vous de santé (maternité, pédiatrie, visites médicales) pour mieux former les parents à la détection et rappeler leur responsabilité. Multiplier ces rendez-vous parents/pro.

Communication

→ Sensibiliser les parents à partir de grandes campagnes d'information et de sensibilisation.

Selon vous, que faut-il proposer aux parents en priorité pour prévenir les violences faites aux enfants ? 2/2

Focus question ouverte "autres" 1185 contributions

Quantification des principaux thèmes

Services sociaux et contrôles

→ Multiplier les visites et contrôles dans les foyers par l'assistance sociale et les PMI. Plus d'accompagnement donc plus de moyens dédiés à ces services.

Lieux d'accueil

→ Pour les parents et les enfants. Droit au répit dans ces lieux avec dispositif de garde d'enfant ainsi qu'un suivi et des consultations de psychologie. Création de ces lieux souhaitée dans les PMI et les crèches.

Aptitudes à la parentalité

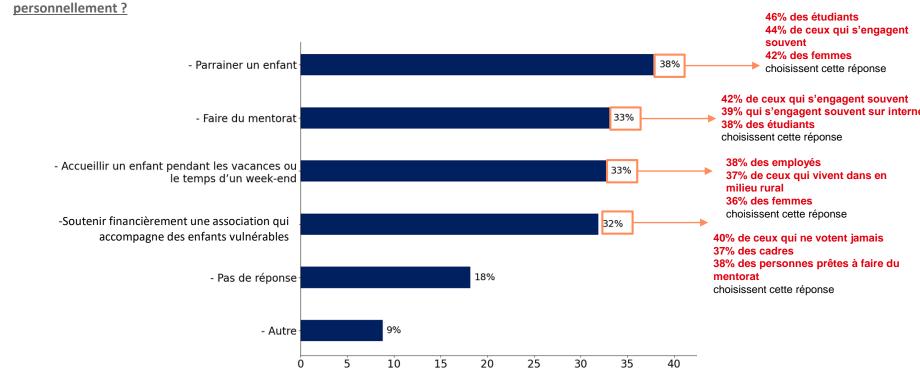
→ Réaliser des tests d'aptitudes à la parentalité, plus généralement un "contrôle" plus grand en amont sur la capacité à éduquer des enfants.

Entourage et signalement

→ Sécuriser la parole des témoins et autres tiers de confiance extérieurs à la famille, comme par exemple le voisinage. Mieux faire connaître le numéro d'appel à ces potentiels témoins.

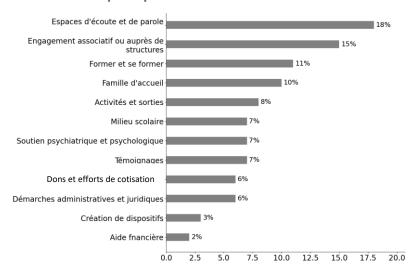
Une appétence des participants à s'impliquer en tant que tiers de confiance à travers des multiples vecteurs

Un enfant victime de violence peut avoir besoin de tiers de confiance pour se (re)construire. Que seriez-vous prêt(e) à faire



Un enfant victime de violences peut avoir besoin de tiers de confiance pour se (re)construire. Que seriez-vous prêt(e) à faire personnellement ? 1/2

Focus question ouverte "autres" 713 contributions Quantification des principaux thèmes



Milieu scolaire

→ Pouvoir intervenir dans les milieux scolaires : témoignages, sensibilisation, animation d'ateliers, etc. à l'image des actions autour de la sécurité routière.

Soutien psychiatrique et psychologique

→ Bénévolat pour faciliter l'accès à des psychologues (ou aide bénévole directement assurée par des volontaires psychologues ou soignants).

Espaces d'écoute et de parole

→ Proposer ses services pour répondre au téléphone (ou par visio) sur les lignes dédiées. Bénévolat dans des lieux d'écoute : animation de groupes de parole, donner du temps libre pour écouter et conseillers les victimes ou les parents.

Engagement associatif

→ Plus de possibilité d'implication bénévole sur la plan associatif, en tant que personne de confiance, sinon faciliter le soutien aux structures d'aides à l'enfance. La place également des réseaux citoyens volontaires est soulignée.

Former et se former

→ Volonté des participants de se former afin de pouvoir assurer un rôle dans les associations/structures. Proposer une offre de formation plus large. Se former spécifiquement au recueil de la parole.

Famille d'accueil

→ Se rendre disponible pour accueillir un enfant chez soi, en temps partagé ou plein temps, de manière rémunérée ou non.

Témoignages

→ Proposer des témoignages d'adultes ayant subi des violences enfants, parler des traumatismes, y compris au bénéfice d'autres adultes dans le cadre de leur sensibilisation.

Un enfant victime de violences peut avoir besoin de tiers de confiance pour se (re)construire. Que seriez-vous prêt(e) à faire personnellement ? 2/2

Focus question ouverte "autres" 713 contributions

Quantification des principaux thèmes

Démarches administratives et juridiques

→ Mettre à disposition davantage de conseils dans les procédures qui sont jugées complexes : orienter avec écoute, faciliter la plainte etc. Le tout conditionné par une formation contrôlée.

Dons et efforts de cotisation

→ Certains participants sont prêts à payer plus d'impôts pour financer la Protection de l'Enfance. Une préférence pour le financement direct des services de l'Etat (conditionné au bon usage de ces impôts).

Création de dispositifs

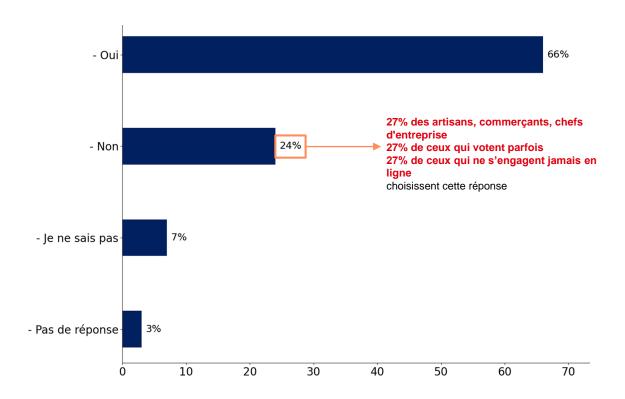
→ Aider à mettre en place des cellules d'écoute ou des groupes de parole sur le territoire, y compris des programmes d'accompagnement de mineurs.

Aides financière

→ Volonté de faire des dons de financement à des structures associatives ou publiques.

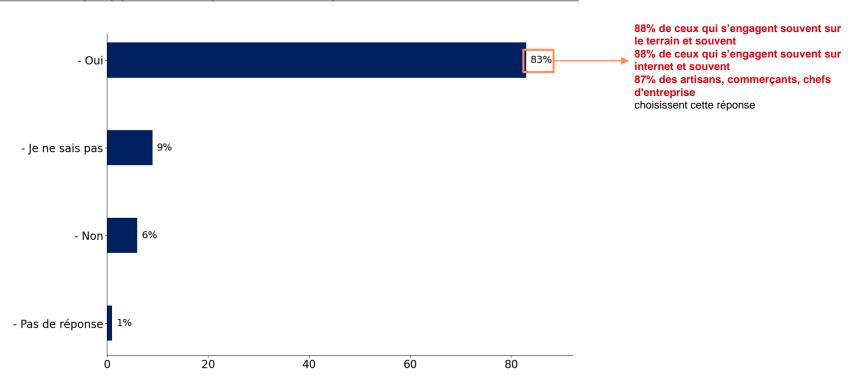
Un sentiment d'information en progression

Vous sentez-vous plus sensibilisé(e) sur ce sujet qu'il y a quelques années ?



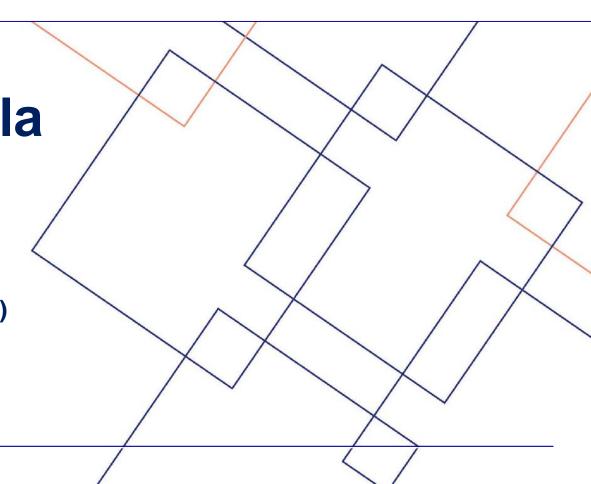
Une grande majorité de participants se sent prête à accueillir la parole d'un enfant

Vous sentez-vous prêt(e) à accueillir la parole d'un enfant qui vous confie être victime de violence ?



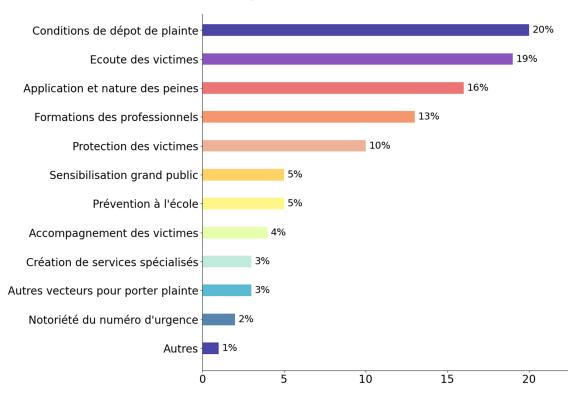


"Pour inciter les victimes à porter plainte plus systématiquement, quelle(s) action(s) vous semblent prioritaires ?"



Thématiques de la question "Inciter à mieux porter plainte" (5 992 contributions)

Répartition des idées en % des contributions de cette question



1. Conditions de dépôt de plainte 1/2 (20% du total des contributions)

1. 1 Rendre l'accueil physique plus humain et ne pas le cantonner aux commissariats

→ Les participants jugent le processus de dépôt de plainte **particulièrement inhibant** pour les plaignants. Ils proposent de rendre les lieux **d'accueil plus chaleureux** pour permettre un dépôt de plainte sans entrave : des salles suffisamment **confidentielles**, coupées du reste de la structure et **propices aux témoignages délicats**. **Des pièces dédiées au sein d'autres lieux** que le commissariat, comme à l'école ou à l'hôpital, sont également plébiscitées.

Faire en sorte d'un accueil chaleureux, toujours prendre au sérieux une plainte dans le doute.Que l'accueil pour les plaintes soit moins impressionnant.

Favoriser la parole en mettant les personnes dans des conditions propices (psychologue, lieux,.

Permettre le recueil de plaintes dans des lieux autres que commissariats ou gendarmeries avec des personnels formés à ce type de violence. Que le recueil de la parole se fasse en toute confidentialité (pas dans la salle d'attente ou à l'accueil d'un commissariat) et avec bienveillance.

1. 2 Mieux informer sur le processus de dépôt de plainte

→ Communiquer davantage sur **des procédures méconnues et vues comme parfois abstraites**, par des campagnes d'information ou des interventions physiques de professionnels dans les écoles. L'importance des **témoignages** et d'exemples **de cas pratiques** est soulignée : parler du déroulement concret d'une procédure afin de désacraliser l'acte de dépôt de plainte.

Faire des campagnes de sensibilisation pour les informer qu'ils ont le droit de porter plainte et que c'est même important.

Envoyer dans les écoles des binômes police/justice expliquer aux jeunes comment faire pour déposer plainte.

Informer le grand public (par site internet, brochures, affiches écoles, etc) sur les endroits, autorités, et modes de plainte, et de leurs conséquences.

Informer sur le déroulement du processus pour porter plainte.

1. Conditions de dépôt de plainte 2/2 (20% du total des contributions)

1. 3 Facilitation du dépôt de plainte

→ Les contributeurs pointent la nécessaire facilitation non seulement de l'accès mais aussi de la nature même des procédures pour éviter les blocages et les répétitions. Une procédure plus légère et rapide, toujours confidentielle. Le dépôt de plainte en ligne est à ce titre particulièrement évoqué, sinon l'aide d'une personne tierce dans la démarche.

Rendre plus accessible et facile l'accès au dépôt de plainte.

Une procédure judiciaire simplifiée ou la victime n'a pas besoin de raconter les faits x fois.

Faciliter le dépôt de plainte par tous les moyen, par exemple en commençant la procédure en ligne ce qui laisserait une trace sous forme de récépissé horodaté. Procédure de plainte accompagné de personnes ressources.

1. 4 Prise en charge plus rapide suite à un dépôt de plainte

→ Que la plainte soit suivie immédiatement d'une prise en charge, cette dernière devrait permettre de rassurer l'enfant ou les parents mais aussi d'informer sur les droits de l'enfants. De nouveau, les commentaires soulignent l'importance du recueil sans jugement de la parole durant cette prise en charge.

Rassurer sur l'accueil bienveillant des plaintes par la police et proposer toute aide nécessaire ensuite, surtout ne pas laisser les enfants mais aussi les adultes protecteurs dans le désarroi. Une prise en charge particulière qui inclut de ne pas attendre trop longtemps avant de porter plainte, d'attendre dans une pièce dédiée rassurante, être pris en charge par une personne formée qui ne sera pas dans le jugement.

Non jugement et prise en compte rapide de tous les témoignages lors du dépôt de plainte.

1.5 Impliquer d'autres professionnels dans le recueil des plaintes

→ Associer davantage les professionnels de santé (médecins, psychologues) dès le dépôt de plainte. Mettre directement à contribution leur expertise pour rendre la démarche plus sereine pour les plaignants. Les contributeurs évoquent une plus grande collaboration entre services de police et experts concernés, sinon la possibilité de recueillir la plainte hors des commissariats.

Faciliter les démarches au niveau du dépôt de plainte, proposer dès le dépôt de plainte une prise en charge psychologique et médicale rapide, rendre possible le dépôt de plainte dans un lieu connu et rassurant pour l'enfant (au domicile, à l'école.

Peut-être ouvrir d'autres lieux pour enregistrer une plainte médecins/tribunaux/écoles formés et mandatés pour recevoir ces plaintes.

2. Écoute des victimes 1/2 (19% du total des contributions)

2. 1 Encourager les enfants à prendre la parole

→ Les participants invitent à créer, en amont du dépôt de plainte, les conditions nécessaires pour que les enfants puissent parler et dire la vérité si un acte à été subi : amorcer une discussion basée sur la confiance dans le cadre familial ou scolaire, permettre la "dicibilité" et désamorcer le sentiment de honte ou de culpabilité pour in fine pour libérer la parole.

Avoir des discussions à l'école hors cadre familiaux ce qui facilitera l'enfant a parler car devant la famille ce peut être plus difficile et il peut y avoir un sentiment de honte et de conflit dans la famille ou amis.

Je pense qu'il faut rassurer et surtout aider les victimes à ne pas se taire à cause de la honte.

En effet un enfant ne peut pas se déplacer seul dans un commissariat et parfois n'a pas réussi à libérer la parole auprès d'un adulte.

Il faut en parler (à l'école), signaler aux enfants que ce sont des actes graves et rassurer un maximum, pour que les victimes n'aient pas peur de parler.

2. 2 Former les adultes aux méthodes d'écoute active

→ Insister sur la formation des professionnels ou de tous types d'adultes en contact avec les enfants afin d'adopter une écoute ouverte et bienveillante : en usant de reformulations, d'empathie, de silence, afin de libérer là encore la parole.

Mieux former à l'écoute les fonctionnaires de police ou de gendarmerie. Certaines victimes disent qu'elles ont tardé à porter plainte car elles ne se sentaient pas écoutées et prises au sérieux.- Renforcer les personnels formés à l'écoute dans toutes les structures où peuvent se rendre les victimes. former les professionnels à l'écoute bienveillante et au non jugement.

Former massivement à l'écoute et à l'empathie tous les acteurs mobilisés sur le parcours de la victime.

Faire en sorte que les personnes qui recueillent les dénonciations de ces agissements soient toujours bienveillantes et formées au recueil de ces témoignages.

2. Écoute des victimes 2/2 (19% du total des contributions)

2. 3 Communiquer largement sur la liberté de parole de l'enfant

→ Les participants soulignent l'importance de placer la notion de libération de la parole au coeur des dispositifs de cette communication grand public (campagne médias ou à l'école). Ils appellent spécifiquement à valoriser la communication à travers des supports (film, dessins, jeu etc.). permettant aux enfants d'envisager plus librement un témoignage que par des biais classiques.

Communiquer aux enfants à l'école le téléphone utile pour donner aux enfants victimes la possibilité de.

Communiquer sur les media sociaux utilisés par les jeunes pour leur montrer qu'il ne sont pas coupable et qu'il doivent en parler. Renforcer l'écoute de la parole ou des signes qui parlent dessins maux ...pour aider les enfants et leurs parents.

Informer le plus possible pour que les victimes ne se sentent pas seules et démunies pour les inciter à se confier aux services de possibles. Diffuser un film ou dessin animé selon les âges pour que l'enfant visualise et concrétise les situations d'agression afin que l'enfant n'ait plus de doute ni confusion ni hésitation sur l'agression qu'il subit.

3. Application et nature des peines (16% du total des contributions)

3. 1 Renforcement des sanctions pénales

→ Les participants partagent ici leur **forte indignation** autour de la nature des peines, jugées souvent trop légères : ils réclament des **sanctions pénales plus fortes** (peines plus longues et incompressibles), la réduction des remises de peine, plus de peines planchers, notamment pour éviter la récidive. La question **des délais de sanction** rejaillit également à travers des commentaires relatifs à la comparution immédiate.

Moins de réduction de peine et surtout des sanctions exemplaires pour dissuader et éviter les récidives.

Que parler ne soit pas teinté de la perspective de 10 années de procédures infernales, que la justice soit rapide et juste.

Il faut impérativement que les peines de prison soient revues à la hausse et qu'elles soient exécutées sans remise de peines.

Avoir un système judiciaire qui soit plus rapide et qui sanctionne également, le sentiment d impunité empêche toute progression.

La fin du principe de réduction de peine pour les agresseurs et un durcissement des peines.

Agir, comparution immédiate pour éviter une vengeance.

3. 2 Modification de la législation et de certaines pratiques judiciaires

→ Des idées autour de la modification du principe de présomption d'innocence : l'équilibrer au profit de la victime (surtout lors d'affaires médiatiques). Quelques participants s'accordent également sur l'allongement (au delà de 50 ans par exemple), voire la suppression du principe de prescription.

Changer la loi sur la présomption d'innocence.

Abroger la durée de prescription également, notamment pour les violences physiques.

La présomption d'innocence devrait être nuancée par la présomption de culpabilité. Réformer la justice, je pense que les gens ne portent pas plainte car ils ont peur que leur tortionnaire les retrouve après être sorti de prison, ou pire, savoir qu'il voudra se venger et qu'il n'ira même pas en prison.

3. Application et nature des peines (16% du total des contributions)

3. 3 Renforcement des moyens pour la police et la justice

→ Corollaire d'une meilleure application des peines, la question des moyens de fonctionnement de la justice est naturellement évoquée par les participants qui estiment que toute la chaîne de prise en charge (du commissariat au jugement) devrait gagner en efficacité par ce biais.

Des moyens supplémentaires et dédiés pour que chaque procureur puisse traiter avec efficacité 100% des situations, même celles pour lesquelles il y a peu d'éléments au début.

Renforcer les moyens dédiés au niveau police, gendarmerie et justice pour écourter les délais judiciaires.

Plus de police et plus de rapidité dans les jugements.

Donner des moyens à la justice pour punir rapidement l'agresseur et permettre à la victime de faire son deuil.

4. Formation des professionnels (13% du total des contributions)

4. 1 Formation prioritaire des forces de l'ordre et des professionnels de justice

→ La majorité des commentaires de cette thématique porte sur la formation des officiers de police et sur celle des gendarmes : renforcer la formation spécifique (et essentiellement psychologique) à destination de ceux qui reçoivent la première plainte : sur l'accueil physique, le recueil de de parole, et la capacité à traiter les signalements, puis sur l'orientation des victimes. C'est l'un des premiers freins à lever pour favoriser le dépôt de plainte.

Former ceux qui reçoivent les plaintes.

Former les policiers à recevoir les plaintes et à orienter les victimes vers des professionnels adaptés pour qu'elles n'aient pas peur de se rendre aux commissariats.

Former les officiers de police à la bienveillance et absence de jugement lors d'une demande de dépôt de plainte.

4. 2 Sensibilisation et formation des professionnels en contact avec les enfants

→ Les participants évoquent une logique de sensibilisation qui pourrait être transverse à plusieurs types de professions en lien avec les enfants : crèches, périscolaire, professionnels de santé, médecins scolaires etc. lci, la formation est vue non seulement comme un levier de détection à renforcer, mais également comme un vecteur de contrôle et de prévention d'actes malveillants qui peuvent parfois provenir de ces mêmes personnels.

Renforcer l'attention des personnes en contact avec les enfants à l'école dans les crèches chez les médecins etc afin qu'ils perçoivent le mal être de l'enfant et l'aident à parler. Informer les enfants via les médecins traitants, former les enseignants et personnels encadrant des crèches, du périscolaire a détecter tout comportement inhabituel et à alerter les autorités via un signalement.

Faire une enquête systématique des personnels au contact des enfants enseignants, soignants, éducateurs.

5. Protection des victimes (10% du total des contributions)

5. 1 Anonymat et sécurité pour les victimes

→ Les commentaires révèlent l'importance de pouvoir mieux protéger l'identité des victimes et de garantir ainsi leur sécurité : mettre en avant la confidentialité des témoignages, le rappel des droits, et toute information limitant la crainte de représailles et aidant la prise de parole. D'autres vecteurs dématérialisés de dépôt de plaintes (sms, application) pourraient à ce titre agir en faveur de la protection des victimes.

Assurer la confidentialité et l'anonymat pour les victimes qui le souhaitent, tout en respectant les exigences légales.

Renforcer la protection des victimes et de ceux qui les dénoncent après avoir porté plainte car la peur des représailles est importante.

Protéger l'identité du ou des enfants et des parents ou tuteurs légaux.

Assurer l'anonymat et la flexibilité de prise de contact (visio, téléphone, e-mails, sms etc).

5. 2 Protection immédiate et soutien aux victimes

→ Le système judiciaire devrait garantir une protection immédiate après la plainte ou le témoignage : protection, soutien et accompagnement pour ne pas laisser les victimes exposées. La question de l'hébergement d'urgence est également soulevée.

Il faut extraire et mettre en sécurité tout de suite l'enfant, de cette façon il est protégé et les vérifications peuvent être menées.

Une prise en charge immédiate, une protection avec hébergement temporaire pour limiter le risque de vengeance. Il faut assurer leur protection après le dépôt de plainte, il faut que la sanction pénale intervient rapidement, il faut que les victimes puissent accéder immédiatement à une prise en charge et à des soins de qualité et gratuits.

5. Protection des victimes (10% du total des contributions)

5. 3 Éloignement et surveillance de l'agresseur

→ Les contributeurs plaident en faveur d'un renforcement des mesures d'éloignement de l'agresseur (éloignement du domicile ou de la victime) - éloignement qui pourrait concerner également la victime - avant même que la décision de justice ne soit prononcée. Le renforcement des mesures de surveillance comme par exemple le bracelet électronique sont également plébiscitées.

Pouvoir immédiatement proposer un éloignement de la victime pour qu'elle se sente en sécurité sans risque de représailles.

Garantir la sécurité de la victime en éloignant l'auteur des faits, contrôlé par bracelet électronique.

Création d'un vrai statut de victimes avec des obligations immédiates d'éloignement.

5. 4 Suspension des droits parentaux

→ Afin de protéger davantage encore la victime, les participants évoquent le maintien ou non de la garde de l'enfant par les parents (quelquefois les grands-parents). Ils sont toutefois partagés dans les commentaires sur les conséquences réelles que peut avoir cette mesure, salutaire ou aggravante pour la victime. Certains mentionnent la possibilité de d'abord qualifier l'abus avant d'appliquer une sanction aux proches.

Si un enfant est victime d'inceste, suspendre l'autorité parentale dès lors qu'il dénonce les violences sexuelles.

Supprimer le droit parental en cas d'inceste.

Les parents doivent être sanctionnés et formés immédiatement.

Dès qu'il y a suspicion, il faut tout mettre en oeuvre pour protéger l'enfant sans lui retirer la présence de ses parents, s'ils ne sont pas coupables de l'abus.

6. Sensibilisation grand public (5% du total des contributions)

6. 1 Mieux sensibiliser grâce aux médias et aux réseaux sociaux

→ Les participants jugent que la facilitation de dépôt de plainte doit aussi se faire par une sensibilisation grande échelle à la thématique. A travers par exemple des campagnes médias d'ampleur, avec un accent mis sur les témoignages, conjuguées à un effort particulier sur les canaux propres aux réseaux sociaux, utilisés majoritairement par les jeunes (pourquoi pas avec le concours d'influenceurs).

Déculpabilisation des victimes par des campagnes nationales de sensibilisation régulière et via plusieurs supports Des spots médias (écrit, radio, télé) avec témoignages - dans les réseaux sociaux des postes expliquant que ne rien dire c'est une forme de complicité - rendre publique mes condamnations - accélérer les procédures judiciaires.

Diffuser des messages sur les réseaux sociaux fréquentés par les enfants.

Relayer les campagnes de sensibilisation auprès d'influenceurs.

Les réseaux sociaux me semblent être les meilleurs plateformes pour communiquer avec les jeunes.

Des spots médias (écrit, radio, télé) avec témoignages dans les réseaux sociaux des postes expliquant que ne rien dire c'est une forme de complicité - rendre publique mes condamnations - accélérer les procédures judiciaires.

Sensibiliser en montrant des témoignages.

7. Prévention à l'école (5% du total des contributions)

7. 1 Renforcement du personnel dédié à l'école

→ Les participants plaident massivement en faveur d'une **augmentation substantielle des effectifs en personnels de santé** dans les écoles (collèges et lycées en premier lieu) afin de renforcer la mission de **prévention à la santé mentale** mais également de favoriser les **signalements**, donc a fortiori les plaintes.

+ de personnel de santé dans tout type d'établissement scolaire. Mieux déceler les difficultés et accueillir la parole des victimes dans les écoles avec plus de personnel.

Embaucher des interlocuteurs spécialisés au sein des écoles.

Former les représentants de l'éducation nationale à poser les bonnes questions, à l'écoute active.

7. 2 Rôle des associations d'aide à l'enfance au sein de l'école

→ Les associations sont vues comme un levier efficace de lutte contre le phénomène : elles permettent non seulement de former au mieux les équipes éducatives mais également d'assurer une sensibilisation efficace à travers des interventions extérieures.

Un rappel constant du problème et de ses solutions aux soins des établissements scolaires par l'intervention de professionnels.

Passage d'une association spécialisée dans les classes dès la maternelle et à chaque cycle (primaire, collège et lycée).

Prévention dans les écoles collèges, lycées par des associations dont les intervenants seront formés. Intervention de spécialistes dans les classes expliquant le sujet, suivies de réunions individuelles avec chaque enfant.

7. Prévention à l'école (5% du total des contributions)

7. 3 Création de lieux d'écoute et de dialogue dans les écoles

→ Afin de multiplier les zones d'interactions avec les potentielles victimes, les participants souhaitent voir se multiplier les lieux et dispositifs d'écoute alternatifs et discrets au sein des établissements : dialogue dans des groupes de paroles dirigés par des psychologues, permanences, boîtes aux lettres "secrètes" au sein de l'établissement.

Pas un spécifique mais plus de lieux moins formels pour les orienter et former toutes les personnes interlocutrices: docteur, infirmière scolaire, périscolaire.

Des permanences et animation de groupes de parole de psychologues dans les écoles, collèges et lycées.

Établir des lieux d'écoute dans les établissements scolaires avec des professionnels de la santé mieux formés et plus nombreux. Dans chaque lieu scolaire où associatif, une boîte à lettre discrète mais connue, afin que la dénonciation soit possible, que l'on soit témoin ou victime.

7. 4 Nommer des référents spécialisés dans chaque établissement

→ La mise en place de **référents psychologues ou associatifs** au sein de l'établissement (mais pas nécessairement de manière permanente) et qui pourraient assurer des interventions dans l'établissement, et dont **l'existence même permettrait de stimuler la prise de parole**. Ces derniers pourraient **former, faire de la prévention,** voire même **recevoir les plaintes.**

Avoir du personnel spécialisé dans ce type de plainte très difficile, pouvoir sortir l'enfant de son environnement avec effet immédiat, un psychologue dans chaque école.

Dans le cadre de violences nommer un référent associatif qui fera le lien entre les familles et les institutions.---

Référencer des interlocuteurs spécifiques dans les structures scolaires renforcer la présence des psychologues dans les structures et remettre des infirmières formées à la gestion de ces situations.

8. Accompagnement des victimes 1/2 (4% du total des contributions)

8. 1 Accompagnement psychologique renforcé et systématique

→ Les commentaires soulignent l'importance d'un meilleur accompagnement par des psychologues lors du dépôt de plainte et tout au long du processus judiciaire. Ils mettent en avant par ailleurs une meilleure prise en charge thérapeutique (y compris pour les victimes ou les témoins). Là encore, ces dispositifs sont vus comme facilitant le dépôt de plainte dans de meilleures conditions.

Systématiser et faciliter l'accès à une prise en charge thérapeutique des victimes.

Un accompagnement psychologique systématique en amont et lors de la déposition.

Assurer un suivi systématique après un signalement, ce qui implique une augmentation des moyens financiers et humains pour agir au mieux.

Systématiser et faciliter l'accès à une prise en charge thérapeutique des victimes.

8. 2 Garantir la présence de professionnels spécialisés à chaque étape

→ Il est souvent mentionné la nécessité pour les victimes de bénéficier directement de l'aide de professionnels spécialisés (avocats, médecins, psychologues), afin de faire face à la complexité des démarches et d'accompagner les victimes dans la gestion à la fois pratique mais aussi émotionnelle du processus de plainte et de reconstruction personnelle.

L'écoute, les conseils des professionnels spécialisés dans ce domaine et un véritable accompagnement des victimes dans leurs démarches.- Qu'un avocat viennent systématiquement leur parler et les accompagner.

Rendre obligatoire une formation médico-légale pour les médecinstraitants et paramédicaux afin d'accueillir les victimes et les accompagner. Il faut des accompagnants bienveillant et neutre pour avoir un avis impartial sur la chose.

8. Accompagnement des victimes 2/2 (4% du total des contributions)

8. 3 Soutien juridique et légal gratuit

→ Pour favoriser un meilleur accompagnement des victimes, les contributeurs évoquent des dispositifs de soutien juridique qui pourraient être **gratuits**, comme par exemple la mise à disposition gratuite **d'un avocat spécialisé**, ou d'une **prise en charge gratuite** des frais entraînés par les procédures (à l'image de l'aide juridictionnelle).

Proposer un accompagnement juridique gratuit pour les victimes.

Financer les frais juridiques des victimes.

Donner l'accès des victimes à une défense juridique gratuite.

Un accompagnement systématique et gratuit par un avocat spécialisé.

8. 4 Rôle des structures et associations de soutien

→ Les commentaires s'alignent également sur le **développement des structures d'accueil et des centres de soutien** pour accompagner au mieux les victimes. **Les associations d'aide aux victimes** pourraient à ce titre bénéficier d'un **meilleur financement** et d'une **plus grande notoriété**. Ces dernières étant les plus à même, au yeux des participants, d'assurer une assistance personnalisée des victimes, notamment sur le long terme.

Mise en place de structure d'accueil et accompagner les personnes dans leur réinsertion / retour à la vie normale.

Un accompagnement physique de la personne par un professionnel sanitaire social ou juridique d'une association ou d'un service public pour apporter un soutien réel à la victime.

Mettre en avant des associations d'aide aux victimes.

Renforcer la structure France victimes.

Subventionner davantage les associations de soutien aux victimes qui peuvent fournir de l'information et du soutien.

9. Création de services spécialisés (3% du total des contributions)

9. 1 Création de cellules spécialisées

→ Les participants soulignent le rôle des services spéciaux qui contribuent à l'accompagnement du dépôt de plainte. La sujet des cellules spécialisées revient à ce titre dans les commentaires : ces dernières viendraient en complément de l'action centrale des commissariats, elles seraient composées de spécialistes multidisciplinaires formés au recueil de la parole, le tout hors commissariat mais pouvant inclure potentiellement la présence d'officiers de police.

Une cellule spécialisée pour les victimes doit être créé (hors commissariat).

Créer une cellule d'écoute par des professionnels ,qui pourrait alerter directement les autorités compétentes.

Une cellule d'intervention mobile, réagissant à la moindre alerte comprenant acteurs sociaux, psychologues, psychiatres, gendarmes formés spécialement.

9. 2 Des unités de police dédiées

→ Il est évoqué aussi **l'incorporation de brigades dédiées** au recueil de plaintes au sein des commissariats, avec des officiers spécialisés sur ces sujets (discrétion/protection), pouvant notamment proposer **un accueil spécifique aux victimes** concernées. A minima, la solution **d'un référent violence** au sein de chaque commissariat est évoquée.

Créer une cellule spécifique dans chaque gendarmerie.

Avoir des cellules de police spécialisées dans l'écoute des enfants, cela ne peut pas être demandé à tous policiers, ce n'est pas juste ni pour les victimes ni pour les agents.

Une permanence spécialisée sur les violences faites au enfants dans tous les commissariats.

Une cellule spécialisée dans la gendarmerie et la police nationale et municipale.

9. 3 Renforcer les moyens de la Protection de l'Enfance

→ Les répondants insistent globalement sur le souhait de voir **davantage de moyens alloués au fonctionnement de la Protection de l'Enfance**, permettant un "rayonnement" et une efficacité plus grande à l'ensemble de ses entités et acteurs dans leurs missions (détection, formation, suivi etc.).

Les protéger et améliorer la protection de l'enfance, vérifier comment sont utilisés les fonds, former au maximum les intervenants de l'enfance maltraitée, exiger des diplômes et des qualifications pour travailler avec l'enfance

Renforcer les équipes de la protection de l'enfance.

Améliorer l'implication des services de protection de l'enfance et la formation des travailleurs sociaux.

10. Autres vecteurs pour porter plainte (3% du total des contributions)

10. 1 Le dépôt de plainte en ligne

→ Nombre de participants perçoivent le dépôt de plainte en ligne comme un vecteur facilitant grandement la démarche : parfois conditionné préalablement par un appel téléphonique suivi d'un renvoi sur internet, ou via une application qui offrirait la possibilité de porter plainte de manière dématérialisée. Les participants mobilisent des termes de pré-plainte ou de pré-signalement si le dépôt de plainte se relève impossible en ligne. Le site ou application pourraient accueillir des appels d'urgence ou de la géolocation.

Permettre un appel et un dépôt de plainte en ligne pour être ensuite contacté discrètement. Pré signalement en ligne pour une prise de contact rapide et différés par les forces de l'ordre spécialisées dans ce type d'abus, pour une rencontre avec la victime.

Pouvoir porter plainte en ligne et après être convoqué par la personne spécialisée du commissariat ou gendarmerie pour valider la plainte et se sentir écouté. Plainte en ligne/ plateforme ou application de géolocalisation et d'appel d'urgence.

10. 2 Pouvoir déposer une plainte en dehors des commissariat

→ Pouvoir déposer une plainte à **l'école, à l'hôpital, ou chez le médecin ou même encore en mairie.** Multiplier ainsi les lieux neutres hors commissariat. L'éventualité que des officiers de police qui se déplacent par exemple au domicile est également évoquée.

Décentraliser le dépôt de plainte en dehors des commissariats = impressionnant = lieux/institutions accueillant. Faciliter le dépôt de plainte en ligne, et avoir la possibilités de faire venir (police et/ou gendarmerie) au sein des établissements scolaires/centres de loisirs/établissements publics accueillant des enfants pour pouvoir témoigner en dehors du cadre familial si besoin.

Rendre le parcours de plainte beaucoup plus simple peutêtre en permettant de la déposer dans un service spécialisé directement à l'hôpital public plutôt que dans un commissariat où la victime va attendre des heures.

10. 3 Dépôt de plainte par divers canaux de communication

→ Les participants évoquent, de manière plus marginale, d'autres moyens complémentaires au dépôt physique ou en ligne, parmi lesquels : le dépôt par SMS, l'appel téléphonique, le chat en ligne ou un dispositif de contact directement intégré aux réseaux sociaux.

Favoriser l'accès aux plaintes permettre à chaque victime de porter plainte librement et qu'elle soit écoutée en instaurant soit une ligne dédiée ou par sms ou en ligne

Permettre dépôt de plainte par téléphone confirmé ensuite par un entretien avec un OPJ au domicile de la victime quand c est possible.

Permettre l'appel à l'aide et la discussion avec un professionnel par message écrit (snapchat, whatsApps, sms) Proposer un accompagnement pour porter plainte par ex un chat en ligne avec des professionnels qui vont aider la personne à aller porter plainte.

11. Notoriété du numéro d'urgence (2% du total des contributions)

11. 1 Promotion et sensibilisation autour du 119

→ Les contributeurs témoignent d'une bonne connaissance du numéro d'appel 119. Ils appellent néanmoins à en renforcer la notoriété au travers d'efforts de communication plus soutenus, via des campagnes médias plus régulières. Ainsi que davantage de communication de son usage au sein des établissements scolaires.

Davantage sensibiliser sur le numéro vert à appeler en cas de besoin.

Généraliser des campagnes publicitaires récurrentes sur le 119.

Afficher dans chaque établissement scolaire sportif ou autre recevant des enfants un numéro vert et le nom d'une personne présente dans l'établissement pouvant dialoguer et diriger l'enfant en détresse.

11. 2 Améliorer l'efficacité et la rapidité des prises en charges via le 119

→ Les participants constatent **certains blocages** à lever concernant le numéro d'urgence : difficultés à joindre la ligne - et donc à être pris en charge - temps d'attente etc. Ils proposent de basculer **l'accessibilité du numéro en 24h sur 24** ou encore d'ouvrir la prise d'appels aux sms (également plus discret). **Simplicité et efficacité** restent les maîtres mots.

Faciliter l'accès au 119 car difficile à joindre.

Téléphone accessible 24h sur 24.

Rendre l'accès au 119 plus simple.

Possibilité en établissement scolaire d'appeler le 119.

Repenser le service national d'accueil téléphonique pour l'enfance en danger (119) pour permettre une prise en charge optimale et rapide.

11. 3 Renforcement des ressources pour le 119

→ En lien avec les exigences d'amélioration exprimées, les participants appellent à une augmentation significative des moyens dédiés au fonctionnement du 119 : effectifs, formation, disponibilité etc.

Plus de personnel à l'écoute car quand on appelle le 119 ils sont débordés et ne peuvent pas traiter tous les dossiers. Que le numéro 119 bénéficie plus de budget car les intervenants écoutants sont en nombre nettement insuffisant.

- plus de ressources au 119 et de professionnels.

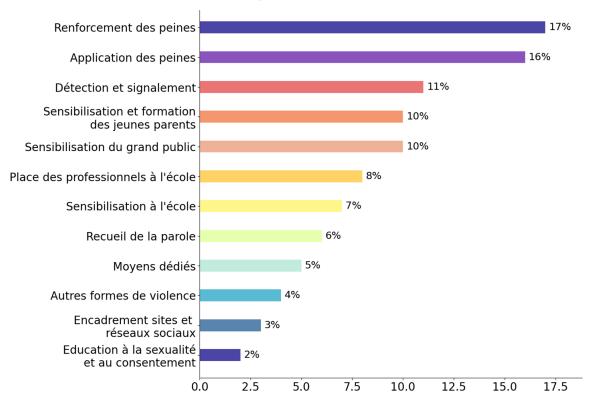
Augmenter significativement le nombre de personnes au standard du 119.



"Quelles sont vos autres propositions pour lutter contre les violences faites aux enfants?"

Thématiques de la question "Autres propositions" (4 417 contributions)

Répartition des idées en % des contributions de cette question



1. Renforcement des peines (17% du total des contributions)

1. 1 Des peines de prison exemplaires et dissuasives

→ Les participants réclament un net durcissement des peines de prison pour les auteurs de violence. Ils en appellent notamment à rendre les peines incompressibles, accompagnées de peines planchers, afin de limiter les risques de récidive. A la marge, certains évoquent des pratiques de publicisation des condamnations, pour appuyer le caractère exemplaire de ces dernières.

Durcir les peines encourues et les rendre incompressibles pour la majorité des cas. Appliquer des sanctions exemplaires et empêcher la récidive par tous les moyens nécessaires. Augmenter sensiblement les peines de prison et qu'elles soient effectives (peine plancher sans remise de peine, et avec obligation de soin).

Pratiquer le name and shame (publier les noms des auteurs condamnés de violences sexuelles sur enfant dans la presse locale) pour être encore plus dissuasif.

1. 2 Étendre les délais de prescription

→ Les contributeurs évoquent également la nécessaire extension du délai de prescription au delà de 20 ans pour ce type de crime. Il est également question de rendre les violences imprescriptibles au yeux de la justice.

Rendre imprescriptible les crimes et délits commis à l'encontre de mineurs.

Supprimer la prescription pour les agressions sexuelles sur mineur et condamner plus fermement les délinquants sexuels et pédophiles.

Lever la prescription sur les crimes de sang et étendre l'actuelle à 50 ans après la majorité (au lieu des 30).

1. 3 Mesures spécifiques pour les auteurs de violences sexuelles

→ Pour renforcer les peines, les participants proposent également d'adopter des règles pénales plus dures concernant ces crimes. Il est question par exemple de **créer des tribunaux dédiés**, de renforcer drastiquement **la surveillance** des condamnés pour éviter tout contact avec les victimes, et d'envisager des peines **de castration chimique**.

La récidive devrait être beaucoup plus sévèrement sanctionnée (castration chimique, peine à perpétuité).

Il faut que les coupables soient très très sévèrement punis : castration chimique définitive ou physique, isolement carcéral à vie, expulsion des coupables étrangers et remise au main de la justice du pays d'origine.

Créer un tribunal pénal spécialisé dans ces types de violences.

2. Application des peines (16% du total des contributions)

2.1 Une application concrète et rapide de la justice

→ Les délais des procédures de justice sont également jugés trop longs par les participants. Ils déplorent l'efficacité des procédures mais également les délais des condamnations et abondent dans le sens d'un accélération des procédures.

Appliquer les sanctions prévues par la loi sans aménagement ni mise en garde.

Mettre en place des peines plus importantes et être plus rapide au niveau de la justice.

Sanctionner efficacement et de façon ferme.

2. 2 Limiter les aménagements de peines pour les agresseurs

→ Afin de mieux appliquer les peines, les commentaires en appellent à **une justice plus sévère** envers les auteurs concernés par ces violences : ils souhaitent un recours moins important **aux aménagements de peines ou remises de peines.**

Sanctionner beaucoup plus sévèrement les auteurs, c'est à dire ne plus faire preuve de clémence (juridiquement et financièrement). Des peines de prison planchers, dures, sans possibilité d'aménagement de peine et sans réduction de peine quand on touche aux enfants il n'y a pas de pitié à avoir !!! un traumatisme pour un enfant c'est une vie entière de foutu et à se reconstruire.

rétablir des peines planchers pour ces fautes, aucune remise de peine possible.

2. 3 Gestion des agresseurs après la peine

→ De manière plus marginale, certains commentaires évoquent également le suivi et la prise en charge de l'agresseur après la condamnation : ils soulignent l'importance du suivi thérapeutique pour éviter les risques de récidives et évoquent également la réinsertion possible, conditionnée par un suivi du parcours.

Durcir les peines encourues et obliger les condamnés à un parcours de réhabilitation : soins psychiatriques, participation à des ateliers menés par des professionnels. Payer des dommages aux victimes.

Un meilleur jugement concernant la réinsertion des coupables dans la société.

Inclure dans la peine judiciaire systématiquement un financement thérapeutique pour prendre en charge les agresseurs sur le plan psychologique et médical.

3. Détection et signalement (11% du total des contributions)

3. 1 Amélioration des mécanismes de signalement

→ Proposer plus d'outils de signalement, comme des plateformes dédiées aux professionnels et dans des lieux variés (hôpitaux, écoles services sociaux) dans le but de faire mieux remonter les "alertes précoces". Une nécessaire formation à un meilleur signalement est également évoquée comme allant de pair avec la multiplication de ces outils.

Plateforme de signalement dédiée aux professionnels de la santé, de l'éducation, de la sécurité.

Plus de prévention et de formation à la détection.

Un accès plus simple pour les signalements.

Renforcer la prévention précoce : travailleurs sociaux dans les crèches, écoles maternelles et élémentaires pour le recueil de la parole de l'enfant par des professionnels experts, des vraies actions de prévention à l'éducation nationale.

3. 2 Renforcement des contrôles médicaux et psychologiques

→ Proposer des visites médicales gratuites et systématiques, notamment avec des psychologues. Cette logique de contrôle est également évoquée dans la situation des parents, et les participants de souligner l'importance de la détection des comportements des parents euxmêmes par ces experts.

Contrôles médicaux des enfants plus réguliers et obligatoires, pour assurer un bon suivi de leur santé.

Avoir des visites médicales et psychologiques obligatoires et gratuites pour tous les enfants.

Visite d'un pédo-psychiatre régulièrement au cours de l'année scolaire.

Suivre l'évolution de la charge mentale des parents lors des rdv de suivi infantiles (pmi, pédiatre...).

3. 3 Utiliser des moyens de signalement innovants

→ Pour assurer une meilleure détection des cas, les contributeurs évoquent le recours à **des applications, des plateformes**, afin de pouvoir réaliser des signalements plus sereinement et de manière bien plus accessible. De nouveau, le rôle des réseaux sociaux comme vecteur d'alerte est cité dans les commentaires.

Créer une application pour déposer des demandes de signalement en cas de doute.

Un site de dénonciation anonyme avec des personnes qui feraient une enquêtes sur le fondement de celles-ci.

Faciliter les signalements de façon anonyme sur une plateforme internet.

Possibilité de demander de l'aide par une application ou sur les réseaux par peur d'appeler et d'être entendu.

4. Sensibilisation et formation des jeunes parents (10% du total des contributions)

4. 1 Formation obligatoire des futurs parents avant et pendant les premiers mois de la vie d'un enfant

→ Plusieurs modalités de formation parentale sont débattues, mais le caractère obligatoire et régulier fait consensus : dès le début de la grossesse, à la maternité, puis tout au long de la parentalité post-natale. Il est question de préparer à la parentalité et de désamorcer de potentielles violences pouvant advenir.

Stage de parentalité obligatoire, (conditionnant par exemple les allocations familiales) aux alentours de la naissance du premier enfant

Formation de tous les futurs parents (dans le cadre de la préparation à l'accouchement par ex).

Proposer des cours de préparation à la parentalité.

4. 2 Prévention par ateliers éducatifs et stages de parentalité aux moments clés

→ Les participants proposent ici un suivi de formation parentale **tout au long de la vie de l'enfant**, orienté bien plus sur **les conséquences des violences, y compris psychologiques**. Le dimension obligatoire reste prégnante, de même que la répétition des formations préventives dans le temps (tous les 3 à 5 ans).

Accompagnement des parents avec mise en place d'ateliers d'analyse de la pratique parentale. et à renouveler aux naissances suivantes si plus de 5 ans après le stage.

Proposer des ateliers éducatifs pour les parents, sur les thématiques de l'accompagnement des enfants, des adolescents, comment gérer les frustrations, les caprices.

Formation à la parentalité : comment devenir parents et protéger ses enfants, même de la violence psychologique.

Atelier d'éducation à l'éducation des enfants obligatoire pour les jeunes parents avant la naissance, puis tous les 3 ans.

4. Sensibilisation et formation des jeunes parents (10% du total des contributions)

4. 3 Accompagnement des parents en difficulté

→ Dans les cas les plus complexes, les répondants évoquent un soutien et une aide psychologique appuyés pour les parents pouvant perdre leur moyens ou qui peuvent se sentir vulnérables. Des conseils sur la gestion du stress, la communication ou la résolution de conflits sont mentionnés, en plus d'une classique sensibilisation aux conséquences des violences infantiles. Le but est de prévenir en amont les cas de violence au sein même du foyer.

Faire un soutien psy pour les parents et les accompagner avant qu'il ne craquent.

Prendre soins du bien-être des parents.

Ouvrir un centre d'appel pour les parents qui rencontrent des difficultés d'éducation et qui sont souvent à bout. Dans le cadre d'une approche globale, avoir une politique familiale humaine, proche des parents en difficulté, en allant les chercher sur le terrain.

5. Sensibilisation grand public (10% du total des contributions)

5. 1 Utilisation des médias pour sensibiliser

→ Plébiscite pour des **campagnes massives de prévention** et de détection sur les violences faites aux enfants. L'usage **des réseaux sociaux** et des médias consommés par les jeunes est de nouveau particulièrement mis en avant, de même que l'adaptation des messages et des supports **pour les jeunes publics.**

Faire une campagne nationale choc dans les médias, les lieux publics... pour en faire une priorité nationale et plus uniquement un fait divers.

Spots publicitaires sur les réseaux sociaux sur ce thème, payés par le gouvernement.

En parler sur les réseaux sociaux et sur des émissions éducatives à la tv. Continuer à créer des support d'info accessibles à tous : clips, films (comme le film les yeux fermés passé sur la tv).

5. 2 Sensibilisation des adultes et des parents

→ Mieux informer les parents sur les méthodes de détection des violences et les moyens dont ils disposent pour enclencher des procédures, afin de renforcer leur vigilance.

Sensibiliser les parents = mieux informés, plus vigilants

Sensibiliser les parents aux signes qui doivent mettre en alerte pour mieux le repérer et aider à libérer la parole.

Sensibiliser les adultes avant qu ils ne soient parents.

5. 3 Sensibilisation du grand public par les associations et centres sociaux

→Le rôle des associations et des centres sociaux est valorisé par les participants : au sein des établissements notamment mais également auprès du grand public, pour une communication "de terrain", là ou les grandes campagnes de communication ne peuvent aller. La question du financement et des ressources de ces acteurs reste centrale.

Généraliser la sensibilisation dès le plus jeune âge dans toutes les structures accueillant du jeune public (écoles, collèges, lycées, périscolaire, centres de loisirs, crèches, laep, assistantes maternelles, clubs sportifs,

Rendre obligatoire une journée de sensibilisation pour tous les acteurs professionnels et associatifs au contact avec des enfants, renouvelée périodiquement comme la formation sst (salarié sauveteur secouriste du travail

Sensibiliser et former via des associations davantage les personnels s'occupant d'enfants : crèches, écoles, centres aérés.

6. Place des professionnels à l'école (8% du total des contributions)

6. 1 Renforcement des effectifs en psychologues, médecins et infirmières scolaires

→ Une demande d'intégration plus large des professionnels de santé à l'école est affichée : plus de psychologues, infirmiers etc. Faire entrer les soignants à l'école, en même titre que les intervenants sociaux, pour favoriser la détection et la prise en charge des violences.

Augmenter le nombre de psychologues scolaires avec un programme de « dépistage » des troubles consécutifs chez les enfants.

Faire des visites médicales à l'école plus régulières en formant les infirmières sur le sujet. Créer des pratiques avancées ou spécialisations permettant à des pros de santé d'intervenir dans les écoles et d'avoir un vrai contact soignant dans les écoles.

Faire intervenir des travailleurs sociaux dans ce cadre a l'école.

6. 2 Mieux former le personnel éducatif à la détection des violences

→ Afin de mieux prendre en charge les signalements et détecter les cas de violence, la formation dédiée des enseignants à cette logique fait consensus chez les participants. Par extension, l'ensemble des personnels de l'école pourrait être mieux formé à ces méthodes.

Renforcer la formation des professeur es et personnels d'éducation pour renforcer la détection de problèmes.

Former les professeurs pour qu'ils soit vigilant à la moindre alerte et changement de comportement des élèves.

Former les professionnels de santé au dépistage systématique.

6. 3 Gestion des lieux d'écoute à l'école

→ Le rôle du personnel éducatif est souligné par les contributeurs pour la mise en place de lieux dédiés à l'écoute et au recueil de la parole de l'enfant : cellules d'écoute, ateliers ouverts, groupes de parole. Autant de dispositifs dont le développement apparaît, au yeux des participants, comme conditionné par la question des effectifs en présence et des moyens consacrés.

Mettre les moyens véritablement dans les lieux d'écoutes pour que l'ensemble des acteurs de l'infirmière scolaire au planning familial en passant par les cmp et les cegidd.

Mettre en place des cellules d'écoutes qui puissent être anonymes au sein des écoles, et surtout protéger les enfants de milieux toxiques. Donner des moyens aux établissements scolaires d'avoir suffisamment de personnels pour mieux encadrer les enfants et leur permettre d'avoir des lieux de parole.

7. Sensibilisation à l'école (7% du total des contributions)

7. 1 Intégrer la sensibilisation aux violences dans les programmes scolaires

→Les participants estiment que la sensibilisation en milieu scolaire pourrait en premier lieu s'incarner **au coeur des programmes scolaires** : plus d'informations dans les cours, initiation aux droits de l'enfant, aux valeurs de respect, informations sur les chiffres de la violence etc.

Inclure dès l'école des programmes d'information pour les enfants de sorte à développer chez eux leurs droits dès le plus jeune âge.

Modules dédiés à la question dans les programmes scolaires.

Mettre en place dans les maternelles et primaires des programmes (comme à l'étranger). Créer une école des parents comme au Canada pour que les parents en général aient des contacts réguliers et ensemble avec des enseignants et personnels sur les programmes et les modes didactiques.

7. 2 Mobiliser des dispositifs interactifs de sensibilisation

→ Le recours à **des activités ludiques et collectives** apparaît là encore comme un levier efficace de sensibilisation. Les exemples de dispositifs sont nombreux : jeux en groupes, ateliers, plateformes avec contenus éducatifs, jeux de rôle dans les classes etc. Ces mêmes dispositifs pourraient également **contenir des ressources plus opérationnelles** sur lesquelles les adultes et les équipes éducatives pourraient s'appuyer.

Ateliers dans les écoles collèges lycées de psychologie, d'étude des émotions, d'estime et de confiance en soi, d'empathie, de sophrologie ou méditation, de thérapie cognitive....

La mise en place de séances de groupe récurrentes en école et collège pour libérer la parole et faire tomber les tabous. Un jeu de détection ludique dans les classes dès l'enfance.

Des ateliers au sein des écoles, de la prévention avant et après les dessins animés ou autres médias ludiques....

mettre à disposition l'état des connaissances transversales sur le sujet (sociologie, psychologie, droit, philosophie, histoire, politique...), et des ressources numériques sur le sujet.

Créer un kit pédagogique à destination des enfants.

Mettre en accès libre des moocs (massiv open online courses) conçus avec professionnalisme et pédagogie pour que les parents, enseignants, et autres acteurs, jeunes puissent se familiariser avec les valeurs, les réactions et actions possibles,.

8. Recueil de la parole (6% du total des contributions)

8. 1 Développer une meilleure écoute des enfants

→ De manière générale, les participants plaident pour **plus grande prise en compte de la parole des enfants** : à l'école, à la maison, au commissariat et par la justice. **La formation** à l'écoute empathique et bienveillante est identifiée comme premier levier pour y parvenir.

Ne rien laisser au hasard, donner de la crédibilité aux paroles des enfants Croire la parole de l'enfant. Il est important de montrer aux enfants qu'on est à l'écoute d'eux sans jugement.

Et surtout maintenir le dialogue pour que l'enfant se sente à l'aise pour parler de tout.

Il faudrait que la justice soit mieux formée à l'écoute des enfants.

8. 2 Création de lieux sécurisés pour la parole des enfants

→ La création de lieux pour libérer la parole des enfants dans des conditions optimales : confidentialité, espaces d'expression, protection et accessibilité de ces lieux.

Leur permettre d'avoir accès à des lieux sécurisés pour en parler avec discrétion.

Des lieux d'écoute et de prise en charge facilement accessibles des jeunes enfants et adolescents. Développer les outils de recueil de paroles des enfants au sein des établissements scolaires, sportifs etc (boîtes aux lettres anonymes, livres, jeux pour évoquer le sujet qui est encore trop tabou aujourd'hui).

8. 3 Sensibilisation des adultes sur l'importance de la parole

→ Les participant identifient un manque particulier quant au recueil de la parole infantile par les adultes (parents ou proches), il prônent une plus grande sensibilisation du plus grand nombre pour favoriser la prévention et la détection de cas par l'entourage.

Apprendre l'écoute active aux adultes.

Donner autant d'importance à leurs mots qu'à ceux d'un adulte.

Je propose de libérer la parole de l'enfant en accordant des moments d'échange notamment en éducation moral civique.

8. Recueil de la parole (6% du total des contributions)

8. 4 Développement de supports et outils pour recueillir la parole des enfants

→Les participants mettent en avant l'emploi de méthodes et outils alternatifs pour déclencher la parole des enfants : dessinateurs, ateliers ludiques, jeux, langage imagé.

Faire appel à des dessinateurs et des psychologues pour enfants afin de faire des supports ex bd. Trouver à travers des activités ludiques des acteurs susceptibles à recueillir leur parole.

Un lieu d'accueil ouvert à tous les enfants sans condition avec des médiations par le jeux ou autre support.

En parler et l'expliquer dès le plus jeune âge avec les mots adaptés, des supports adaptés.

9. Moyens dédiés (5% du total des contributions)

9. 1 Amélioration des services d'aide à l'enfance

→Une double logique est à l'oeuvre dans les contributions : **renforcer l'efficacité** des services sociaux et de l'aide sociale à l'enfance en général en y consacrant davantage de moyens, avec recrutement d'effectifs, quelque soit les postes ou spécialités, mais également en pratiquant **davantage de contrôles de leurs résultats**.

Augmentation du nombre de centres d'accueils pour mineurs, augmenter le nombre d'éducateurs spécialisés et de psychologues.

Augmenter le nombre d'assistantes sociales dans les établissements scolaires.

Formation et suivi institutionnel des professionnels accueillant et s'occupant des enfants.

Renforcer et contrôler les services de l'etat et les associations d'aide à l'enfance, regarder les résultats et contrôler efficacité et probité.

9. 2 Soutenir davantage le secteur de la santé mentale

→La demande de moyens supplémentaires des participants s'adresse également au **secteur de la santé mentale** : plus de ressources en **psychologie, en psychiatrie et en pédopsychiatrie**, notamment afin de rendre plus accessible le suivi et les thérapies. Plus à la marge, il est question également du remboursement de certaines prises en charge par des psychologues.

Augmenter les moyens en pédopsychiatrie.

Augmenter le personnel dans les cmp (psychologues, psychiatres).

Créer des postes de psychologues de thérapeutes etc.

Renforcer les soins psychiatriques.

10. Autres formes de violence (4% du total des contributions)

10. 1 Protéger les enfants de toutes les formes de violence

→lci les participants ouvrent le débat au **traitement de toutes les formes de violence au sein de la société**, faisant un lien direct avec celles que subissent les enfants. Ils proposent dès lors **des actions ciblées pour protéger les enfants de la violence dans les médias** et dans certains programmes ainsi qu'une meilleure reconnaissance de l'impact de la **violence verbale**, quelque soit le milieu.

Que toute violence gratuite soit bannie des divers médias, y compris les médias à destination d'un public majeur.

Diffuser un violentometre à toute la population , sanctionner tout acte violent y compris verbal.

Comme pour toute forme de violence par extension.

L'organisation de groupes de parole autour des thèmes des différentes formes de violence par un psychologue.

Il y a une violence dont on ne parle pas qui est la violence verbale au sein de la famille.

Les télé réalités sont une source d'exemple de violences verbales, physiques qui banalisent comme les jeux vidéos également il faut imposer des actions plus drastiques que le simple index csa.

La violence verbale peut parfois être pire que la violence physique.

11. Encadrement des réseaux sociaux (3% du total des contributions)

11. 1 Contrôle renforcé des contenus des certains sites et des réseaux sociaux

→ Les participants réclament un encadrement plus drastique des contenus violents issus de certains sites, a fortiori les contenus des réseaux sociaux : plus de modération de la part des plateformes et des sanctions exemplaires pour celles qui laisseraient passer des contenus inappropriés. La possibilité de signaler des contenus est également citée.

Sanctionner lourdement les réseaux sociaux qui diffusent des images violentes sans les contrôler.

Contrôler et verrouiller les images et informations qui sont accessibles via les réseaux sociaux, sites.

Le contrôle d'internet, des réseaux sociaux et des programmes tv qui plongent toute notre société dont nos enfants dans un monde de violence, de situations hyper sexualisées... Appliquer les lois et enfin empêcher les enfants et ados d'avoir accès à du contenu porno!! leur rapport à la sexualité est complètement faussé.

11. 2 Restreindre l'accès des mineurs aux sites sensibles

→ Interdire plus fermement l'accès des mineurs aux sites pour adulte, a minima **effectuer des contrôles** plus réguliers sur l'âge des utilisateurs, et donc une régulation de l'anonymat dans les accès. Renforcer également **le contrôle parental** sur les supports digitaux en y intégrant des éléments de traçabilité sur les données personnelles des jeunes utilisateurs.

Interdire les sites pornographiques ou tout du moins en interdire l'accès aux personnes mineures.

Interdire les réseaux sociaux aux enfants de moins de 13 ans avec un contrôle parental non seulement suggéré par défaut sur le smartphone de l'enfant mais imposé Rendre obligatoire la traçabilité numérique des utilisateurs internet notamment sur les réseaux sociaux, afin de freiner les commentaires ou dérives envers autrui.

11. Encadrement des réseaux sociaux (3% du total des contributions)

11. 3 Renforcement des moyens de lutte contre la pédopornographie et le cyberharcèlement

→ Développer les moyens des brigades de police dédiées à la lutte contre la pédopornographie et le cyberharcèlement. Développer la coopération des services dans les enquêtes et investigations policières et développer globalement la cybersurveillance. Il est également question de renforcer la prévention auprès de jeunes internautes via des campagnes d'information.

Développer une brigade spéciale sur internet qui traque les adultes voulant rencontrer des mineurs par le biais de chat ou de sites de rencontre en ligne. Mieux contrôler les communications sur le web entre majeurs et mineurs, tracer les utilisateurs sous pseudonyme. Monter une police spécialisée chargée de traquer les prédateurs sexuels et autres pédophiles sur les sites de rencontres et les sites de jeux des enfants.

12. Education sexuelle et consentement (2% du total des contributions)

12. 1 Une place plus grande à l'éducation sexuelle dans les enseignements

Inclure dans les programmes scolaires des modules de sensibilisation sur la santé sexuelle (développement corporel, droits sexuels, diversité), en insistant particulièrement sur la notion de consentement dans les relations sexuelles et sentimentales. Le besoin de former les enseignants à ce sujet est également souligné par les participants.

Appliquer réellement la sensibilisation des enfants sur la vie affective et sexuelle, l'inclure dans le programme scolaire (séances tous les mois).

Mes enfants ont eu à peine 2/3 séances d'éducation sexuelle sur tout le primaire...

Informer les enfants dès leur plus jeune âge de leurs droits sur leur corps. L'éducation à la sexualité pour tout âge avec des contenus adaptés à l'âge à raison d'une fois par mois avec divers sujets abordés (respect et développement du corps, auto diagnostic d'une violence, sensibilisation au harcèlement, consentement etc.

12. 2 Sensibilisation des parents à la notion de consentement

→ Les contributeurs incluent également les parents à la logique de sensibilisation aux droits du corps et au consentement. Ils apparaissent, en plus de l'école, comme premiers prescripteurs des comportements à adopter pour plus de vigilance.

Éduquer les parents et leur dire qu il n y a plus de tabou sur ce sujet.

La prévention des parents pour qu'ils éduquent les enfants et surtout les petites filles à être vigilantes à certains agissements.

Il faut que les parents puissent également informer les enfants dès l'enfance à la question du consentement et de ce qui est légal, acceptable et ce qui ne l'est pas.



Centre interministériel de la participation citoyenne